



Demande d'allocations familiales

(A compléter par la personne qui exerce son activité dans le canton de domicile de la famille et qui réalise le salaire le plus élevé.)

Employeur

NPA, Localité

N° d'affilié

Canton

(si succursale hors Valais)

a) Requérent/-e

Madame

Monsieur

N° AVS

Téléphone fixe

Nom

Téléphone mobile

(indiquer également le nom de jeune fille)

Prénom

E-mail

Adresse

Nationalité

NPA, Lieu

Langue

français

allemand

italien

anglais

Né-e le

Etat civil

célibataire depuis

marié-e depuis

veuf/veuve depuis

divorcé-e depuis

remarié-e depuis

séparé-e depuis

en partenariat enregistré depuis

Permis de séjour

B

C

G

L

N

F

b) Situation du/de la requérant/-e

Activité précédente

jusqu'au

Employeur principal

Adresse

NPA, Lieu

Lieu de l'activité

Autre employeur

depuis le

Adresse

NPA, Lieu

Lieu de l'activité

Salaire AVS mensuel

ou annuel

Une prestation de l'AI, AC, AA, AM ou Amat est-elle perçue

oui

non

(Abréviations : AI = assurance-invalidité / AC = assurance-chômage / AA = assurance-accident / AM = assurance-maladie / Amat = assurance-maternité)

Adresse	Adresse
NPA, Lieu	NPA, Lieu
Employeur	Employeur
Adresse	Adresse
NPA, Lieu	NPA, Lieu
Total des salaires soumis à l'AVS mensuel ou annuel	Est-ce que la somme des salaires soumis à l'AVS est supérieure à la rente de vieillesse minimale annuelle complète de l'AVS oui non
Si il/elle exerce une activité indépendante, à quelle caisse de compensation est-il/elle affilié-e	Si il/elle exerce une activité indépendante, à quelle caisse de compens. est-il/elle affilié-e
Bénéficie-t-il/elle d'allocations familiales pour l'/les enfant-s susmentionné-s oui non	Bénéficie-t-il/elle d'allocations familiales pour l'/les enfant-s susmentionné-s oui non
Si oui, de quelle caisse d'allocations	Si oui, de quelle caisse d'allocations

f) Dernières allocations familiales perçues

Les allocations ont été versée en faveur des enfants ment. au point c) jusqu'au
en faveur du/de la requérant-e conjoint-e autre

De quelle caisse de compensations familiales ou caisse de chômage avez-vous touché les allocations familiales

g) Remarques

Les signataires de la demande s'engagent à nous aviser immédiatement de toute modification de la situation familiale ou lucrative (déménagement, mariage, séparation de fait ou officielle, nouvelle naissance, changement d'activité lucrative, maladie, accident etc...), le droit devant être réexaminé.

Faute d'avis donné à temps, le bénéficiaire se verra réclamer personnellement le montant intégral des allocations familiales indûment touché.

<p><u>A compléter par le/la requérant/-e :</u></p> <p>Le/la soussigné/-e certifie avoir répondu de façon complète et véridique à toutes les questions.</p> <p>Date</p> <p>Signature</p>	<p><u>A compléter par le/la conjoint/-e ou l'ex conjoint/-e :</u></p> <p>Le/la soussigné/-e renonce à produire une demande d'allocations familiales auprès d'une autre caisse d'allocations familiales ou de chômage, si ce n'est pour un complément différentiel éventuel.</p> <p>Date</p> <p>Signature</p>
--	---

<u>A compléter par l'employeur :</u>	
L'employeur soussigné atteste que le requérant est à son service depuis le	
en qualité de	Lieu d'activité (canton)
Salaire soumis à l'AVS mensuel	ou annuel
Taux d'activité (%)	
Lieu et date	Timbre et signature

L'employeur susmentionné, certifie que les déclarations de son employé/-e concordent avec les renseignements en sa possession. Il s'engage à nous aviser sans délai de toute modification. L'employeur ne devrait pas verser d'allocations familiales sans avoir une autorisation valable de notre Caisse. Les allocations versées à tort par ce dernier ne seront pas remboursées.

La présente demande doit être accompagnée des pièces suivantes :

Dans tous les cas

Attestation d'annulation de la dernière caisse ayant versé les allocations familiales

Personnes mariées

Photocopie du livret de famille (parents et enfants) ou acte de naissance de ou des enfants et acte de mariage

Personnes célibataires

Photocopie de l'acte de naissance de l'enfant/des enfants, reconnaissance en paternité, contrat d'entretien

Personnes divorcées ou séparées

Photocopie du jugement de divorce ou convention de séparation faisant mention de la garde et de l'autorité parentale

Personne de nationalité étrangère

Parents : livret pour étrangers (permis de séjour) et acte de mariage

Enfants : livret pour étrangers (permis de séjour) et acte de naissance

Pour les enfants en apprentissage ou suivant une école de 2^{ème} degré, telle qu'une école de commerce, une école de degré de diplôme, ou un collège ainsi que pour tous les enfants de 16 à 25 ans

Photocopie de l'attestation scolaire ou du contrat d'apprentissage

Pour les enfants à charge de 16 à 20 ans incapables d'exercer une activité en raison d'une maladie, une infirmité,

Photocopie d'une attestation médicale justifiant l'incapacité à poursuivre des études ou un apprentissage

Autres situations

Photocopie de la décision ou décompte si d'autres prestations versées (AI, AC, AA, AM ou Amat), attestation d'activité indépendante

Remarques importantes

La demande d'allocations familiales ne peut être présentée qu'à une seule caisse, exceptée pour le complément différentiel intercantonal.

Art. 7 LAFam

Concours de droits

Lorsque plusieurs personnes peuvent faire valoir un droit aux allocations familiales pour le même enfant en vertu d'une législation fédérale ou cantonale, le droit aux prestations est reconnu selon l'ordre de priorité suivant :

- a. à la personne qui exerce une activité lucrative ;
- b. à la personne qui détient l'autorité parentale ou qui la détenait jusqu'à la majorité de l'enfant ;
- c. à la personne chez qui l'enfant vit la plupart du temps ou vivait jusqu'à la majorité ;
- d. à la personne à laquelle est applicable le régime d'allocations familiales du canton de domicile de l'enfant ;
- e. à la personne dont le revenu soumis à l'AVS est le plus élevé.